



Rupture concubinage

Par Polo91

Bonsoir, voilà ma fille viens de se séparer de son concubin, il y a 1 mois et demi, ils ont acheté ensemble un appartement à 50/50, son ex concubin est toujours dans l'appartement car il n'a toujours pas signé pour vendre l'appartement, ma fille continue quand même à verser sa part de crédit ainsi que les charges j'aimerais savoir comment ça se passe niveau juridique, ma fille étant revenue à la maison.
Merci de votre retour.

Par ESP

Bonsoir

Il ne se passe rien juridiquement, du fait seulement de leur séparation.

Votre fille paye sa part de l'appartement qui lui appartient à 50%.

Cependant, dans le cas d'un divorce ou d'une séparation, celui qui profite du bien doit une indemnité d'occupation.

Si elle souhaite contraindre son ex-compagnon, il faut passer par la justice, donc par un avocat.